

Métallurgie

Faut-il laisser couler Maghreb Steel?

● Suite à une requête de Maghreb Steel, le département du Commerce extérieur vient de lancer une nouvelle enquête de sauvegarde au profit du producteur national. Une situation qui inquiète la FIMME, qui craint un renchérissement du prix de revient des produits finis et un effritement de la compétitivité de toute l'industrie en aval.

ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS EN TôLES LAMINÉES À FROID

IMPORTATIONS (TONNE)	2012	2013	2013 (JANV-FEV)	2014 (JANV-FEV)
ESPAGNE	29699	61957	6266	15291
BELGIQUE	1222	8171	1588	897
ITALIE	3190	2181	497	887
ALLEMAGNE	135	212	75	4
FRANCE	1678	1463	330	197
PAYS-BAS	5244	761	194	0
PORTUGAL	30	522	43	78
TURQUIE	0	5	5	0
CHINE	23	139	1	20
AUTRES	1881	6219	1338	1
TOTAL	43.102	81.630	10.337	17.375
ÉVOLUTION	99,80%	89,39%	-	68,09%

SOURCE : OFFICE DES CHANGES

C'est une véritable offensive qu'ont menée les membres de la Fédération des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (FIMME) contre Maghreb Steel, seul producteur national d'acier, lors de la dernière assemblée générale de la fédération, fin juin. La FIMME dénonce une sorte de favoritisme de la part des autorités au profit de Maghreb Steel et s'est érigée contre « toute mesure fiscale ou douanière qui ne pourrait qu'affaiblir toute la filière en aval à cette industrie ». La fédération critique surtout les mesures de pro-

tection commerciale adoptées depuis début 2013, et qui auraient « surprotégé » Maghreb Steel au détriment de la filière qui se retrouve « gravement pénalisée ». Concrètement, la FIMME réclame moins de protection pour Maghreb Steel qui fait face ces derniers temps à une concurrence de plus en plus accrue de la part des importations étrangères, surtout européennes. Le producteur national bénéficie à ce titre de nombreuses mesures de défense commerciale et d'avantages d'ordre réglementaire. « La FIMME demande aujourd'hui un traitement équitable entre d'un côté le producteur na-

tional et de l'autre l'ensemble de l'industrie en aval », affirme Abdelhamid Souiri, président de la fédération. Il s'agit en particulier de supprimer la double taxation des produits importés qui sont soumis à la fois au prix d'alerte (qui demeure majoré par rapport au prix d'achat) et aux droits antidumping calculés sur la base de ce prix d'alerte. En outre, les professionnels demandent aux autorités d'accorder plus de visibilité aux entreprises marocaines ainsi qu'aux investisseurs potentiels dans le secteur IMME, à travers la stabilité des taxes et droits applicables pour les importations des tôles laminées à chaud ou à froid, qui constitue l'intrant principal de toute l'industrie. Selon Souiri, « Si cette politique de protection n'est pas abandonnée, les dégâts seront importants. Nous serons dans une situation de renchérissement du prix de revient des produits finis que devra supporter le consommateur final, ce qui mettra en danger la compétitivité de toute l'industrie en aval et par conséquent sa survie, notamment par le risque de l'importation massive de produits finis et dérivés de l'étranger ». Alors que le département du Commerce extérieur vient à peine d'adopter des droits antidumping provisoires sur les importations de



Le département du Commerce extérieur se trouve face à un vrai dilemme.

CHRONOLOGIE DES MESURES DE SAUVEGARDE

17 août 2012
Les sidérurgistes (ASM) réclament des clauses de sauvegarde

25 septembre 2012
Le département du Commerce extérieur lance l'enquête

30 mai 2013
Mesure de sauvegarde provisoire pour une durée de 200 jours

10 juin 2013
Audition publique des protagonistes à Rabat

26 juin 2013
suppression de la déclaration préalable à l'importation

27 novembre 2013
Détermination de l'existence de dommage grave

26 mars 2014
L'avis O3/14 réduit à 2 ans les mesures de sauvegarde (2014-2015)

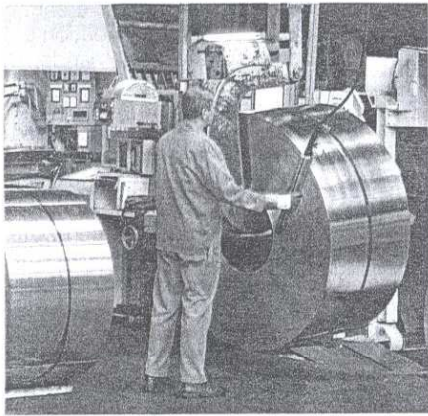
18 avril 2014
Fin de délais pour les tréfileurs voulant bénéficier d'un contingent

Juin 2014
Répartition aux contingents sur le fil machine et le rond à béton

tôles laminées à chaud de l'Union européenne et de la Turquie, une enquête préliminaire sur la tôle laminée à froid et la tôle plaquée ou revêtue a été ouverte le 11 juin dernier. « Trop, c'est trop » répondent les industriels dont l'intrant est justement constitué par ces produits, ce qui annonce une nouvelle tension dans le secteur après le feuilleton des mesures de sauvegarde pour la sidérurgie lancé en août 2012 (voir chronologie). Pour la FIMME, les industriels ne pourront bientôt plus acheter de la matière première localement sans risquer de perdre en compétitivité. Par conséquent, les Marocains se retrouveront à acheter des produits finis et dérivés directement de l'étranger. « Nous avons besoin de Maghreb Steel, mais nous avons aussi et surtout besoin d'une industrie compétitive », souligne Souiri. « L'État doit favoriser l'industrie locale en veillant à ce que tout le monde soit sur un même

15 exportateurs sous surveillance

Le ministère délégué chargé du Commerce extérieur a placé, depuis le 11 juin 2014, les importations de tôles laminées à froid et de tôles plaquées ou revêtues sous procédure de surveillance. Une décision prise suite à une plainte déposée par Maghreb Steel, seul producteur marocain des produits concernés. Par conséquent, les engagements d'importations pour les produits précités doivent recevoir le visa du ministère. Cette nouvelle plainte de Maghreb Steel concerne 15 exportateurs en provenance de 13 pays différents (Espagne, Allemagne, Pays-bas, Belgique, Turquie, Suisse, Russie, Japon, Hongrie, États-Unis, Inde, Italie et Royaume-Uni) et 15 importateurs marocains.



compte la reconfiguration du marché mondial de l'acier suite à la crise mondiale», souligne une source au ministère du Commerce extérieur. Résultat: l'entreprise trouve aujourd'hui des difficultés à rentabiliser ses investissements en immobiliers et en équipement, d'où son manque de compétitivité devant les produits étrangers. Selon Maghreb Steel, l'accroissement massif des importations est dû

aux effets inattendus de la crise économique financière qui a frappé les pays exportateurs tels que l'Espagne, la Belgique et l'Italie. Pour sa défense, le producteur national affirme que «Les effets de la crise dans le secteur de l'acier, sa durée et ses conséquences étaient complètement inattendues».

PAR **AYOUB NAIM**
a.naim@leseco.ma

«pied d'égalité. Les clauses de sauvegarde prononcées au profit de Maghreb Steel défavorisent les autres entreprises en aval, notamment les clients potentiels et les transformateurs, ce qui coûte plus au marché», s'insurge pour sa part Hakim Marrakchi, président du groupe de développement à l'international au sein de la CGEM. Les autorités se retrouvent ainsi devant un double dilemme: si l'État sauvegarde le surplus du producteur (Maghreb Steel), cela permettra de soutenir la naissance d'un «champion national», mais impactera forcément le consommateur final. En contrepartie, si l'État donne raison à la FIMME, il autorisera de facto des importations massives sur son marché local, et renoncera à son droit de prononcer des mesures antidumping et de sauvegarde. À ce titre, la FIMME précise que son objectif n'a jamais été d'autoriser le dumping. «Le souci ici est que nous n'avons qu'un seul producteur protégé par ces mesures, alors qu'il faut penser à l'ensemble du secteur constitué en majorité d'importateurs et de transformateurs. Nous demandons aux autorités de trouver une solution sans pour autant justifier le dumping», précise Souiri. Selon les experts, le Maroc, à l'instar de plusieurs autres pays, pratique déjà le «laisser-aller» concernant certains secteurs où il ne dispose pas d'industrie locale forte. «Plusieurs marchandises importées ont recours au dumping et font l'objet de subventions de la part des pays exportateurs, mais le Maroc ferme les yeux vu qu'il ne les produit pas suffisamment et que le marché est demandeur», explique une source au département du Commerce extérieur. C'est le cas surtout pour certains produits agroalimentaires. «Dans le cas de Maghreb Steel, la logique patriotique voudrait que l'on continue à protéger l'industrie locale. D'ailleurs, rares ont été les pays à autoriser les pratiques d'importations massives ou le dumping lorsqu'il en va de la survie d'une industrie locale qui se situe en amont de la chaîne de valeur», poursuit la même source. Il faut dire que Maghreb Steel assume également une grande part de responsabilité dans cette situation. «Son business plan n'avait pas pris en